



Compte rendu du conseil municipal de Château du 2 juin 2025 à 19h00

Présents : René DUFOUR, Pascal PERRIN, Laurence SAINT-JEAN, Christian MERIGOT, Damien THERRIAUD, Sylvie RIPPE, Claudie CREUTZ, Françoise CHANAL, Jean-Baptiste JANDET, Pierre NUGUES, Claude NUGUES (arrivée à 19h40).

Absents / excusés :

Convocation du 27/05/2025.

La séance est ouverte à 19h00.

1- Approbation du dernier compte rendu de conseil et désignation d'un secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été transmis aux conseillers. Aucune demande de correction n'ayant été reçue, à l'unanimité le conseil décide de :

- Adopter le compte rendu du conseil municipal du 08/04/2025 ;
- Désigner Pascal Perrin secrétaire de la présente séance.

2- Adhésion au SIG de l'ATD 71

Considérant les champs d'intervention de l'Agence technique départementale 71 (bâtiments publics, voiries, réseaux, assainissement, aménagement espace publics, patrimoine ancien, logement, commerce),

Vu la possibilité offerte aux communes membres de l'ATD d'accéder à leur SIG (système d'information géographique), sans surcoût par rapport à l'adhésion de base,

Vu la démonstration de l'outil à laquelle des représentants de la commune ont assisté,

A l'unanimité le conseil décide d'approuver la demande de convention d'accès au SIG de l'ATD.

3- Modification du tableau des effectifs

Considérant la disponibilité pour convenances personnelles de la secrétaire de mairie titulaire depuis le 01/10/2024 ;

Considérant la fin de la mise à disposition par la communauté de communes du Clunisois de la secrétaire de mairie mutualisée qui la remplaçait, à compter du 12/07/2025 ;

Considérant qu'un recrutement doit être organisé pour pourvoir à ce remplacement ;

Considérant que le tableau des effectifs doit évoluer en conséquence,

A l'unanimité le conseil décide de :

- Ouvrir un poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet à hauteur de 14 heures hebdomadaires au 01/07/2025 ;
- Charger le maire de publier la vacance de poste correspondante ;
- Actualiser le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS					
Grade	Catégorie	Effectif budgétisé	Effectif pourvu	Temps de travail hebdo	Statut
Emplois permanents					
Adjoint administratif principal 1re cl.	C	1	0	18/35h	Titulaire <i>(en disponibilité)</i>
Adjoint administratif	C	1	1	14/35h	Titulaire
Adjoint technique	C	1	1	8/35hh	Titulaire
Adjoint technique	C	1	1	16/35h	Contractuel
Adjoint technique	C	1	1	1.25/35h	Contractuel

Par ailleurs, l'agent technique recruté en mars pour une durée de 6 mois verra son contrat s'achever le 06/09/2025. Eu égard à sa manière de servir sur ces premiers mois d'activité, il est proposé un renouvellement du contrat pour une durée d'un an (sur le fondement « emploi permanent pour les communes de moins de 1000 hab. »)

Questions diverses :

4- Avis sur l'enquête publique carrière de Ste Cécile

Vu l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TRMC pour son site de la commune de Sainte-Cécile pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive, pour le défrichement des terrains situés dans le périmètre d'extension de la carrière, et pour une demande de dérogation au titre des espèces protégées ;

Considérant que la commune de Château se situe dans le périmètre de 3 km de la carrière de Ste Cécile, et donc dans le périmètre de l'enquête publique ;

Vu le courrier de la Préfecture de Saône et Loire en date du 15/05/2025 sollicitant l'avis du conseil municipal sur ledit projet, au plus tard 15 jours suivant la fin de l'enquête publique ;

Le conseil devra se réunir à l'issue de la période d'enquête publique pour rendre un avis.

Le dossier d'enquête publique est téléchargeable ici : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques/ICPE-dont-carrieres/TRMC-CARRIERE-DE-SAINTE-CECILE>

Le lien indiqué sur l'avis d'enquête publique ne fonctionnant pas à ce jour (<https://www.saone-et-loire.gouv.fr/icpe-dont-carrieres>)

Le dossier est aussi consultable en mairie (sur support USB) pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

- 5- **Recensement de la population début 2026** : désignation d'un coordonnateur : Christian Mérigot
- 6- **Changement prestataire de distribution de l'eau** au 01/07/2025 (SOGEDO) : les habitants recevront une notification du changement d'interlocuteur.

7- **Sirtom : modification de la fréquence de collecte au 30/06/2025** : collecte tous les 15 jours des bacs gris et tous les 15 jours des bacs jaunes.

8- **Urbanisme** : Projet de division de terrains Montée du Nière.

Vu la demande de DP aménagement présentée sur un projet de division en 3 lots pour 3 maisons individuelles Montée du Nière,

Lequel projet comprend une sortie sur le chemin communal, emprunté par des tracteurs et randonneurs (chemin inscrit au PDIPR) (goudronnage du bas du chemin à prévoir, à la charge des propriétaires, de même que l'entretien),

Vu l'avis du département sur ledit projet, interdisant la création de plusieurs sorties sur la départementale,

Le conseil demande une amélioration du projet et souhaite rencontrer le porteur de projet pour trouver un terrain d'entente.

9- **Urbanisme**

Projet de vente de terrain de 670 m² à St Léger. Envisager droit de préemption pour mettre un verger communal et emplacement poubelles ? A étudier.

10- **Levée de réserves chantier salle communale :**

Réunion avec l'Apave et l'architecte a eu lieu le 26/05. Plus que 3 entreprises ont des choses à terminer (Penin-Jomain, Morais et Grosne Terrassement).

11- **Litiges de voisinage**

Mur limitrophe mairie : arbre à couper + tas de végétaux à déplacer.

Mur limitrophe de la salle communale qui s'écroule : pb de sécurité ; + arbre à couper.

Les particuliers concernés recevront des courriers de relance / mise en demeure.

Rappel : on ne peut planter ou laisser pousser à moins de 2 m de la limite de propriété.

La séance est levée à 21h15.